



# Participer à la conservation de la biodiversité, des écosystèmes et des paysages

## DESCRIPTIF

De par son lieu d'implantation, l'établissement a un rôle à jouer pour la conservation de la biodiversité, des écosystèmes et des paysages, notamment des zones protégées naturelles et des zones riches en biodiversité. Le restaurant peut limiter les effets néfastes de son implantation ou de ses activités sur la faune et les écosystèmes et peut favoriser la biodiversité à travers plusieurs types d'actions :

### Limiter les impacts sur la biodiversité :

- Installer un jardin potager et/ou des ruches (voir fiche 29).
- Supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires (voir fiche 30).
- Limiter l'usage de parfums et désodorisants dans l'établissement, pour privilégier autant que possible l'aération des espaces communs.
- Limiter les pollutions sonores et lumineuses (en particulier l'éclairage dirigé vers le ciel sur la devanture des restaurants).
- Privilégier des systèmes n'empêchant pas le drainage des eaux de pluie (pavage alvéolé, gravillonné) si le restaurant dispose d'un parking.
- Limiter les surfaces artificialisées.

### Si le restaurant dispose d'espaces verts, respecter la biodiversité, nourrir et loger la faune :

- Privilégier la présence de plantes mellifères et nectarifères.
- Privilégier des espèces locales, éviter les plantes invasives importées (fiche 28).
- Laisser un espace pour les fleurs sauvages en friche, riches en pollen et nectar, afin d'attirer les butineurs (abeilles, papillons).

Investissement

€€€



Temps de mise en œuvre

- Diversifier la végétation (haies fleuries, plantes aromatiques, fruitiers) pour étaler les floraisons et assurer une nourriture toute l'année.
- Répartir des aménagements « naturels » dans le jardin : tas de bois, muret en pierres sèches.
- Aménager des habitats en privilégiant des matériaux de récupération : pot de fleurs garni d'herbes sèches puis retourné, hôtel à insectes, gîte à coccinelle, cabane à hérisson, nichoir à oiseaux/à abeilles, abri à chauve-souris.
- Diversifier les haies, privilégiées par les oiseaux pour nicher.
- Pour attirer les chauves-souris : éviter l'abattage des vieux arbres, le bouchage des trous dans les vieux murs, le blocage des accès aux caves et greniers et le traitement chimique des charpentes.
- Aménager un point d'eau (petit bassin, soucoupe, bassine).
- Construire un bassin afin de reconstituer un écosystème aquatique :
  - Plantes attirant grenouilles, crapauds, têtards, tritons et libellules.
  - Poissons pour réguler le développement des moustiques.

### Communiquer sur les actions :

- Communiquer sur les actions en faveur de la biodiversité sur le site internet ou sur les réseaux sociaux du restaurant.
- S'engager dans des démarches riches d'enseignements et fournissant des éléments de communication : Refuge LPO, Refuge à chauves-souris, Jardin à papillons, Jardin de Noé.

### POINTS DE VIGILANCE

- Identifier des partenaires pour apprendre et capitaliser sur les méthodes de préservation de la biodiversité.
- Réaliser un inventaire des espèces présentes sur le site.

### BÉNÉFICES ATTENDUS

- Embellir les espaces verts.
- Préserver de la faune locale.
- Augmenter la satisfaction de la clientèle avertie de l'engagement de l'établissement.



## INVESTISSEMENT

- Coût salarial lié au temps passé.
- Coût des habitats pour accueillir la faune : nichoirs, hôtels à insectes, ruches, etc.



## RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Immédiat.



## GAINS

- Économies d'énergie grâce à l'extinction des éclairages extérieurs.



## AIDES

Sans objet.

### Bercail – Rennes (35)

Entretien d'un potager de 250 m<sup>2</sup> en biodynamie, favorisant la régénération du sol et des plantes. Devant le restaurant, culture d'un mélange de plantes mellifères, dans le cadre du programme de la ville de Rennes «Jardiner Ma Rue».

### Code Ø – Lorient (56)

Emplacement en ville, mais choix de ne pas utiliser de lumière extérieure sur la devanture du restaurant pour limiter l'impact sur la biodiversité. Ambition : plantation d'arbres et/ou de plantes dans une parcelle appartenant au restaurant.

## RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

- **Directive 2009/147/CE** (appelée plus généralement Directive Oiseaux) du 30 novembre 2009 de l'Union européenne qui promeut la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen.
- **Arrêté du 23 avril 2007** fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.

## CRITÈRES RÉFÉRENTIEL

### « Exemplarité environnementale dans la restauration commerciale »

- C 60 : conservation de la biodiversité, des écosystèmes et des paysages
- C 61 : air intérieur
- C 63 : surfaces perméables et pavage alvéolé du parking



## POUR ALLER PLUS LOIN

- Ligue de protection des oiseaux (LPO) - Refuge LPO : préservez la biodiversité de proximité : [www.lpo.fr/refuges-lpo/refuge-lpo-dp3](http://www.lpo.fr/refuges-lpo/refuge-lpo-dp3)
- Devenir « Refuge pour chauve-souris » et bénéficier d'un guide pratique et d'outils de communication grâce à la Société française de protection des mammifères : <https://www.sfpm.org/operation-refuge-pour-les-chauves-souris.html>
- Jardins de Noé : association engagée dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Elle fournit conseils, guides et charte pour faire découvrir et sauvegarder la biodiversité de proximité, ainsi que des outils pédagogiques et des explications pour construire des habitats pour la faune : [www.jardinsdenoe.org](http://www.jardinsdenoe.org)